Incendie voiture+habitation

Par MLD

Bonjour

La voiture de mon conjoint a pris feu en pleine nuit.
Le feu a ravagé notre garage, le début des combles et toiture de la maison. La toiture de notre voisin est un peu endommagée.

3 assurances différentes : habitation, véhicule et assurance de notre voisin.
3 experts différents.

Dans ce cas précis comment ça se passe ?

Nous avons dû mettre en sécurité nous même notre garage (bâchage, condamner l'accès au garage), chercher une entreprise d'électricité... C'était un samedi, l'assurance nous a répondu qu'il n'y a aucune entreprise d'astreinte un samedi et qu'il fallait attendre le passage de l'expert. Nous aurions dû donc laisser à ciel ouvert le garage... avec la pluie super ! Et laisser le garage sans porte... garage qui donne accès à notre habitation. Étant démunie face à la situation nous insistons et demandons s'il est possible de nous débrouiller par nous-mêmes pour la mise en sécurité...La réponse :oui. Super l'assurance, j'ai aimé faire les démarches à leur place! On nous propose aussi le déblocage d'acompte pour l'achat de matériel....
Ces acomptes vont-ils nous être déduits de l'indemnisation ? Ou ça n'a rien à voir ?

Une contre expertise est ce pris en charge par l'assurance ?

Je vous remercie pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,
La plupart des assureurs ont un service d'assistance 24/7 en cas de sinistre pour les mises en sécurité urgentes (pas les réparations, bien sûr, mais au moins le bâchage). Votre assureur est sans doute "low cost" ?

Le déblocage d'avance (pas "acompte") est déduit de l'indemnisation finale, mais vous rend service pour financer les premières urgences.

Si l'expertise ne vous convient pas, c'est à vous (ou votre protection juridique ?) de missionner (et payer) une contre expertise.

PS : ce sujet n'a rien à faire dans "consommation" c'est un problème d'assurance.

Par chaber

bonjour

Première chose à faire: lecture des conditions générales de votre contrat Habitation pour vérifier s'il existe une extension Garantie Honoraires d'experts Assuré

Si oui, une participation de l'assurance est envisageable, en général à hauteur de 50%

Vu l'importance de votre sinistre maison il est fortement conseillé de prendre un expert indépendant pour vvous défendre vis-à-vis de l'expert de l'assurance

---
Par Pragmatico

Post transféré forum assurance.

BONJOUR!

Pour chaber, auquel on peut faire confiance,
Est-ce que l'assurance auto entre en jeu ?

Par chaber

@Pragmatico

Est-ce que l'assurance auto entre en jeu

Eventuellement pour le voisin.
Si l'origine du sinistre incendie provient bien du véhicule la loi Badinter peut intervenir pour le voisin ou son assureur subrogé
Dans la négative il sera fait application de l'article 1242. Le voisin sera indemnisé par son assureur sans recours

---
Par MLD

Bonjour

Pour l'habitation nous sommes assurés aux xxxxx anonymisation, et nous avons souscrit un le "plus haut" contrat qu'il puisse exister aux xxxxx afin d'être couvert au maximum dans le cas d'un sinistre. Nous n'avons eu aucune solution de la part de l'assurance comme c'était un samedi. Il fallait attendre le passage de l'expert pour bâcher...

Comme vous me l'avez indiqué je vais regarder les conditions générales.
Avez-vous un contact d'un expert pour assuré dans le valenciennois ?

Par chaber

bonjour

les CG du forum interdisent de nommer un cabinet d'expertise. Il faut taper dans votre moteur de recherche hauts de france incendie experts d'assuré

Par MLD

Bonsoir
Je vous remercie pour votre réponse.

Par MLD

Bonjour,

L'expert habitation a demandé une expertise contradictoire. Apparemment il souhaite se "retourner" contre l'assurance automobile, car le départ du feu vient du véhicule.
À ce jour je n'ai pas eu le chiffrage de l'expert. Nous devons attendre que l'expertise contradictoire se fasse. Est ce normal ?
Nous avons contacté un expert en assuré. Je lui expliqué le sinistre. L'expert en assuré m'a demandé qui était l'expert habitation. Je lui donne le nom, il me dit le connaître, qu'il a déjà eu à traité avec lui, et qu'il fait bien son travail".
Il me conseille d'appeler l'expert pour savoir s'il est nécessaire que nous fassions appel à un expert d'assuré

Par MLD

L'expert d'assuré devait me recontacter pour une prise de rdv.Il m'a recontacté pour me dire : "j'ai appelé votre expert...ce n'est pas la peine de faire appel à mes services, le dossier est plutôt en bonne voie".

J'ai trouvé cette démarche étrange...qu'en pensez vous ?
Je vous remercie pour votre retour.

Cordialement

Par DIU1973

BONJOUR

Je ne vois personnellement rien de bien étrange dans cette démarche... Il estime qu'il faut laisser les choses se dérouler. Il devrait de toute façon continuer à être disponible en cas de désaccord sur l'indemnisation proposée et de votre côté vous avez le droit? de faire part à l'expert mandaté, de votre recours à un expert d'assuré et de son intervention.

Par chaber

bonjour
L'expert habitation a demandé une expertise contradictoire. Apparemment il souhaite se "retourner" contre l'assurance automobile, car le départ du feu vient du véhicule.

Dans votre premier post vous faites référence au véhicule de votre conjoint. Etes-vous mariés?
Si non: un recours peut être envisagé contre l'assureur du véhicule selon la loi Badinter
Si oui: pas de recours possible

Par MLD

Bonjour

Merci pour vos réponses.

Non nous ne sommes pas mariés.
Qu'est ce que la loi Badinter?

Par chaber

Par une décision du 13 septembre 2009, la Cour de cassation a conforté la jurisprudence relative à la communication d'incendie d'un véhicule terrestre à moteur (Civ. 2e, 13 septembre 2009, n° 11-13.139)
La loi n° 85-677 du 5 juillet 1985 s'applique à toute communication d'incendie accidentel d'un véhicule terrestre à moteur, survenu dans un lieu ouvert ou non à la circulation publique, que le véhicule soit en stationnement ou en mouvement

Puisque vous n'êtes pas mariés votre assureur habitation va tenter un recours auprès de l'assureur de la voiture selon les indications ci-dessus